

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le quatre du mois de juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, par visio-conférence Zoom, à huis-clos, sous la présidence de Monsieur Joël RATIER, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1	RATIER Joël	
Vice-présidents		
2	ROUGIER Jean-Marie	6 DUCHAMBON Jean
3	ALLARD Pierre	7 GRANET Jean-Pierre
4	LACROIX Philippe	8 DARDILHAC Annie
5	TUYERAS Sylvie	9 VOUZELLAUD Raymond
10		10 ALLARD Jean-Luc
11		11 NEBOUT-LACOURARIE Martine
Conseillers communautaires		
12	ALMOSTER RODRIGUEZ Anne-Marie	22 CHAZELAS Laurence
13	BALESTRAT Yoann	23 CHAZELLE Anne-Sophie
14	BALLAY Christine	24 CLUZEAU Pascal
15	BEAUDET Hervé	25 COINDEAU Lucien
16	BEIGE Laurence	26 COUCAUD Nadège
17	BERTRAND Jacques	27 CROCI Eliane
18	CALENDREAU Laëtitia	28 DAUVERGNE Frédéric
19	CHABAUD Mireille	29 DESROCHES Bernadette
20	CHALEIX Philippe	30 FAVRAUD Alain
21	CHAMINADE Fabrice	31 GERBAUD Alex
32		32 GRANET Thierry
33		33 HABRIAS Fabien
34		34 LANNETTE MICHAUT Vanessa
35		35 LATHIERE Claudine
36		36 LEKIEFS Didier
37		37 PICHON Joëlle
38		38 PIERQUET Mylène
39		39 SADRY Benoît

PROCURATIONS		
GOURAUD Thierry, conseiller communautaire, à CALENDREAU Laëtitia, conseillère communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire, à LACROIX Philippe, vice-président		

EXCUSÉS		
REJASSE Jocelyne, conseillère communautaire		
SOURY Luigia, conseillère communautaire		

Après avoir procédé à l'appel, le président ouvre la séance. L'assemblée communautaire désigne Laëtitia CALENDREAU pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le président demande si un élu veut prendre la parole. Aucune demande n'a été formulée.

En vertu de l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président demande à ce que ce conseil communautaire se tienne à huis clos, pour des questions de sécurité liées à l'épidémie de COVID 19.

Après avoir entendu l'exposé du président, à l'unanimité, le conseil communautaire,

- PRONONCE le huis clos de ce conseil communautaire.

Les procès-verbaux des séances du 5 mars 2020 et du 23 avril 2020 sont adoptés à l'unanimité.

A la majorité, Yoann BALESTRAT, Anne-Sophie CHAZELLE, Frédéric DAUVERGNE, Vanessa LANNETTE MICHAUT s'abstenant, l'assemblée communautaire,

- AUTORISE le président à signer les accords-cadres des trois lots géographiques et à délivrer les bons de commande dans la limite du montant des inscriptions budgétaires, pour les travaux de grosses réparations de voirie, dans le cadre du programme annuel 2020,

- VALIDE la programmation des travaux de grosses réparations des voies communales, au titre de l'année 2020.

- SOLLICITE la participation financière du Conseil départemental de la Haute-Vienne dans le cadre des subventions d'équipement aux communes, et l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation de l'opération au budget principal de l'exercice en cours.

- AUTORISE le président à signer la convention pour la communication sur le financement des équipements publics avec le Conseil départemental de la Haute-Vienne.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire,

- DECIDE de fixer les taux d'imposition ainsi qu'il suit :

- o Taxe foncière (bâti) : 6,51 %
- o Taxe foncière (non bâti) : 23,74 %
- o Cotisation foncière des entreprises : 27,41 %.

A la majorité, Yoann BALESTRAT, Anne-Sophie CHAZELLE, Frédéric DAUVERGNE s'abstenant, l'assemblée communautaire,

- DECIDE de fixer le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations pour l'année 2020 à la somme de 137 805 € soit une participation à hauteur de 5 € par habitant.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire,

- AUTORISE le président à signer la convention avec Initiative Nouvelle Aquitaine et à effectuer toutes les démarches pour mener à bien la participation de la communauté de communes au fonds de prêts de solidarité et de proximité des très petites entreprises.

- DIT que le Vice-Président en charge du développement économique représentera la communauté de communes aux différents comités de pilotage et de suivi.

Madame Bernadette DESROCHES rejoint à l'assemblée communautaire à 19 heures 30.

A la majorité, Yoann BALESTRAT, Anne-Sophie CHAZELLE, Frédéric DAUVERGNE, Vanessa LANNETTE MICHAUT s'abstenant,

L'assemblée communautaire,

Les élus membres titulaires du bureau de l'association « Pépinière et hôtel d'entreprise POL Avenir » ne votant pas,

- AUTORISE le versement de la subvention de 37 696 € à la pépinière et hôtel d'entreprises POL Avenir pour l'année 2020, en plusieurs fois, comme stipulé dans la convention de moyens.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire,

- MAINTIEN les tarifs de l'année scolaire 2019-2020 pour l'école de musique intercommunale Jean Ferrat.

- FIXE les tarifs comme indiqués ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2020.

- o tarif 1 : enfants dont un des parents est contribuable sur le territoire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin

Chœur d'enfants seul	27,00 €
Atelier chant / chanson	60,00 €
Atelier chant / chanson – parrainage	42,00 €
Initiation – Orchestre seul	65,00 €
1 ^{er} instrument – 1 ^{er} enfant	109,00 €
2 ^{ème} instrument – 2 ^{ème} enfant ou 1 ^{er} enfant	72,00 €

o tarif 2 : enfants dont les parents ne sont pas contribuables sur le territoire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin

Chœur d'enfants seul	27,00 €
Atelier chant / chanson	60,00 €
Atelier chant / chanson – parrainage	42,00 €
Initiation – Orchestre seul	65,00 €
1 ^{er} enfant - pour chaque instrument	285,00 €
2 ^{ème} enfant - pour chaque instrument	216,00 €

o tarif 3 : adultes contribuables sur le territoire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin

Atelier chant / chanson	60,00 €
Atelier chant / chanson – parrainage	42,00 €
Formation Musicale / Orchestre seul	106,00 €
1 ^{er} instrument	165,00 €
2 ^{ème} instrument	114,00 €
Cours instrumental collectif	165,00 €

o tarif 4 : adultes non-contribuables sur le territoire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin

Atelier chant / chanson	60,00 €
Atelier chant / chanson – parrainage	42,00 €
Formation Musicale / Orchestre seul	106,00 €
Pour chaque instrument	285,00 €
Cours instrumental collectif	165,00 €

o location d'un instrument du parc instrumental de l'école de musique intercommunale, quel que soit l'âge ou la domiciliation de l'élève :

Pour l'année entière	75,00 €
Par trimestre	25,00 €

L'année comptant 4 trimestres, le 4^{ème} est offert, l'instrument pouvant être récupéré par l'établissement pour entretien ou révision.

- DECIDE d'une exonération de 30 % de la cotisation d'inscription et de la location d'instrument, applicable sous la forme d'une réduction des tarifs pour les élèves inscrits en 2019-2020.

- DIT que les cotisations correspondant aux droits annuels d'inscription sont dues en entier même en cas d'arrêt de scolarité en cours d'année.

- DIT que les cotisations d'inscription peuvent être acquittées par paiement en une ou trois fois.

- DIT que les locations d'instruments peuvent être acquittées annuellement ou au trimestre.

- APPROUVE l'ensemble des modifications apportées au règlement intérieur de l'école de musique intercommunale Jean Ferrat.

- DECIDE que le nouveau règlement intérieur remplacera le précédent à partir du 1^{er} septembre 2020 et sera mis à disposition des familles dès la période de réinscription.

- AUTORISE le président à signer la convention de financement du Passeport Jeunes - activité « accueil de loisirs » - de la Haute-Vienne avec la Caisse d'Allocation Familiales.

- DECIDE de conventionner avec chaque commune du territoire pour mettre à disposition des ETAPS et des ATEA dans le temps scolaire.

- DIT que les interventions seront proposées à l'ensemble des écoles du territoire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin.

- DECIDE d'un forfait journalier (consommation d'eau et d'électricité) de 2 € par famille séjournant sur l'aire d'accueil des gens du voyage, lors de la période de travaux de réhabilitation.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun élu ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 20 heures.

Le Président,
Joël RATIER,

The image shows a blue circular official stamp of the Communauté de Communes de la Côte Océane du Limousin (CCL). The stamp features the acronym 'CCL' in the center, with 'COMMUNES' at the top and 'CÔTE OcéANE DU LIMOUSIN' at the bottom. A signature in black ink is written over the stamp, reading 'Le Président, Joël RATIER,'.